

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'État initial de l'environnement a été réalisé par le bureau d'études BRL ingénierie (fin 2005-début 2006). Il fait partie intégrante du rapport de présentation, pièce maîtresse du SCoT, et vient compléter le Diagnostic territorial.

L'État initial de l'environnement est une analyse objective de la situation environnementale locale, il vise à identifier les questions qui se posent sur le territoire en la matière et à permettre, sur la base d'une analyse thématique des grands domaines de l'environnement, de dégager les enjeux principaux sur le territoire. Cette analyse permettra ensuite de mieux mesurer les incidences notables des orientations du schéma sur l'environnement.

En effet, si la politique environnementale a un impact sur la qualité des paysages, des milieux naturels, des ressources naturelles mais aussi sur le cadre de vie, sur la sécurité des habitants comme des entreprises vis à vis des risques... elle a également une influence sur l'attractivité, sur l'identité et sur la compétitivité du territoire.

La prise en compte de l'environnement, dans une perspective d'évolution du territoire à moyen-long terme, est donc essentielle.

PRÉSENTATION ET DÉFINITION

L'État initial de l'environnement est un moyen de faire émerger les enjeux environnementaux du territoire. Ce document doit constituer en premier lieu une photographie de l'état actuel de l'environnement et des habitants du bassin de vie d'Avignon. Mais il doit aussi prendre en compte les enjeux du projet global d'urbanisme du SCoT du bassin de vie d'Avignon. Ces interactions devront permettre de déterminer, lors des phases suivantes de la démarche SCoT, les impacts du projet sur l'environnement et ainsi identifier les mesures à prendre pour les limiter. L'État initial de l'environnement doit donc intégrer l'ensemble des travaux menés sur ce territoire pour répondre au mieux aux exigences d'un développement durable.

MÉTHODOLOGIE

L'ensemble des problématiques environnementales du bassin de vie d'Avignon fera donc l'objet d'une analyse stratégique suivant des thématiques regroupées en deux grands axes. Le premier porte sur la **gestion durable des ressources naturelles** et le second sur la **maîtrise des pollutions, des nuisances et des risques**. Pour obtenir un outil synthétique d'analyse et d'aide à une réflexion stratégique, il a été décidé d'utiliser une méthode précise. Chaque thématique sera donc traitée de la même manière, à l'aide d'une matrice prenant à chaque fois en compte les points suivants :

- Force - Faiblesse
- Opportunité – Menace
- Enjeu – Perspectives

SMBVA

04 32 76 73 00
www.avignon-bassindevie.fr

auRa

04 90 82 84 80

881 chemin de Gigognan | site Courtine gare TGV | 84 000 Avignon

photo | illustration | cartographie : auRa
ISSN : 1951-8536

Précisions

Force - Faiblesse :

une force est une caractéristique positive ou une performance d'importance majeure pour le thème concerné (exemple : les espaces naturels du territoire présentent un intérêt majeur, tant au niveau écologique que social)

une faiblesse est une contre-performance ou un point faible pouvant porter atteinte au thème concerné (exemple : la pression urbaine sur les espaces est très forte)

Opportunité - Menace :

une opportunité est un domaine d'actions dans lequel le thème peut bénéficier d'avantages ou d'améliorations substantielles et significatives (exemple : des mesures de protection et de gestion sont en cours de création sur les espaces naturels péri-urbains)

une menace est un problème posé par une perturbation de l'environnement ou une tendance défavorable pour le thème, et qui conduit à une détérioration dommageable si l'on n'intervient pas (exemple : l'étalement urbain conduit à un grignotage des espaces)

Enjeu – Perspectives (Orientations) :

un enjeu est ce sur quoi se joue l'avenir, en terme de menaces ou d'opportunités (exemple : la prise en compte et le maintien d'espaces naturels en tant qu'espaces majeurs nécessaires au cadre de vie de l'aire Avignonnaise)

un objectif est un résultat à atteindre, en réponse à un enjeu. **L'objectif** doit être réaliste, correspondre aux moyens et aux délais prévisionnels. Ses résultats devront pouvoir être observés dans le temps (exemple : mettre en place une trame verte créant des liens au sein du territoire et affirmant son caractère naturel).

Les objectifs sont à déterminer dans le PADD tandis que le diagnostic identifie les enjeux et les tendances.

Objectifs

Cette démarche systématique permet de se focaliser sur les points environnementaux clés du territoire du bassin de vie d'Avignon, en intégrant *l'État initial de l'environnement* dans sa dynamique territoriale. Elle permet également d'identifier les liens entre les thématiques et de mettre en valeur les principaux enjeux transversaux et prioritaires liés à l'environnement.

RÔLE ET AXES DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le SCoT est un outil de planification sur une période de 10 ans qui doit permettre la mise en place d'outils d'évaluation de l'évolution de ce territoire. Cet objectif n'est réalisable qu'à partir de *l'État initial de l'environnement*. Grâce à lui, des indicateurs environnementaux simples pourront être mis en avant, par thématique. Ils permettront d'évaluer l'état de l'environnement dans 10 ans, notamment au regard des politiques qui sont ou seront menées pendant cette période.

La mise en place de cet *État initial de l'environnement* a été possible grâce à une large concertation et plus particulièrement à **plusieurs réunions de secteurs** : « Gard / Bassin des Sorgues / Centre » et à **3 forums** : « Développer face aux risques », « Devenir des terres agricoles » et « Paysage, patrimoine et énergie » qui ont regroupé l'ensemble des acteurs concernés.

Deux axes prioritaires se sont dégagés, ils ont été décomposés comme suit :

GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

- Ressources en sol
- Paysage et patrimoine bâti : un cadre de vie remarquable
- Des espaces naturels remarquables à mettre en réseau
- Inventaires et protections environnementales
 - espèces patrimoniales protégées
 - patrimoine non protégé
 - Des espaces forestiers réduits et convoités
 - Les espaces agricoles, lieux d'enjeux majeurs
 - des espaces en devenir
 - les fonctions environnementales de l'agriculture
 - réflexion sur la préservation des espaces agricoles
 - L'eau : une ressource abondante mais fragile
 - milieux aquatiques

- qualité et vulnérabilité de la ressource
- extension de la protection des captages
- des systèmes d'assainissement à améliorer

→ Des énergies renouvelables sous-exploitées

MAITRISER LES POLLUTIONS, LES NUISANCES ET LES RISQUES

→ Une optimisation nécessaire de la gestion des déchets

- déchets du BTP
- déchets ménagers
- autres déchets (DIS, de soins...)

→ Une importante production en matériaux et d'importants besoins

- activités d'exploitation
- problématiques environnementales

→ Une bonne qualité de l'air mais des rejets importants

- peu de sites pollués
- des nuisances sonores localisées
- un maillage de voies bruyantes
- trois plans d'exposition au bruit aérien

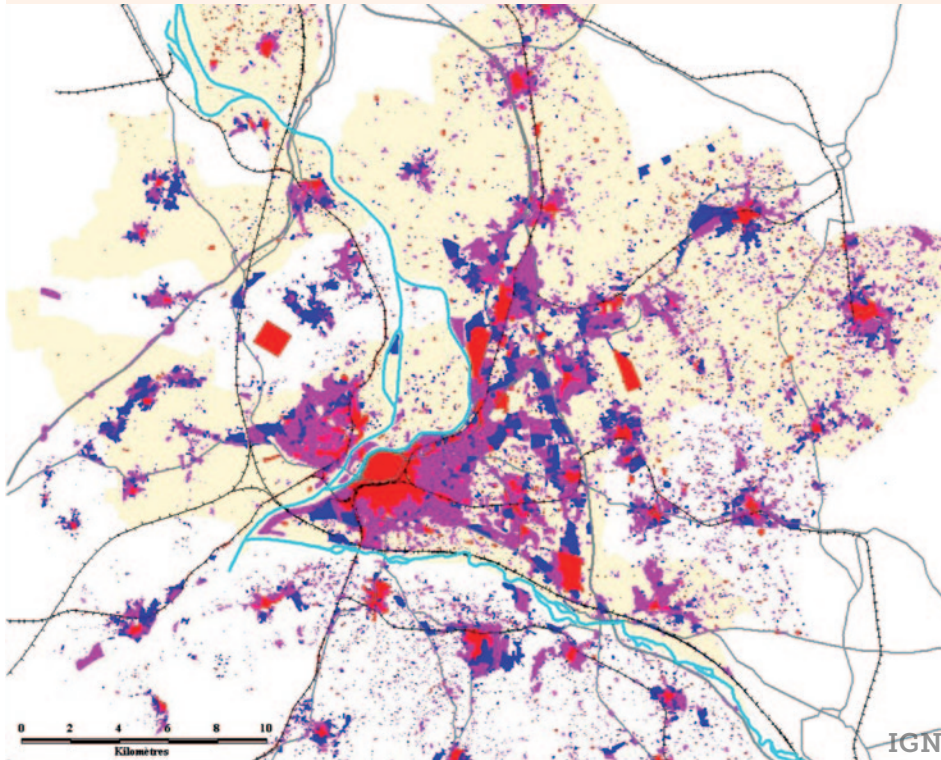
→ Des risques technologiques importants

- risque industriel
- transport de matières dangereuses
- risque d'inondation comme cadre au développement
- risque nucléaire

→ Les risques naturels marquant le territoire

- risques sismiques et de mouvements de terrain
- risque incendie localisé et élevé
- risque de rupture de barrage

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS



Le territoire bénéficie de potentialités agronomiques, écologiques et paysagères exceptionnelles qui conditionnent en partie son attractivité. Malgré les protections réglementaires en place, leur pérennité est menacée : cloisonnement des réservoirs biologiques par le développement de l'habitat et des équipements, dégradations des cours d'eau, standardisation et mitage du paysage, etc. L'évolution de la consommation de l'espace observée, particulièrement depuis ces dix dernières années, révèle l'ampleur des phénomènes de mutations en cours.

SCoT du Bassin de Vie d'Avignon Évolution de l'urbanisation

- tache urbaine en 1945
- urbanisation de 1945 à 1990
- urbanisation de 1990 à 2000
- périmètre du SCoT

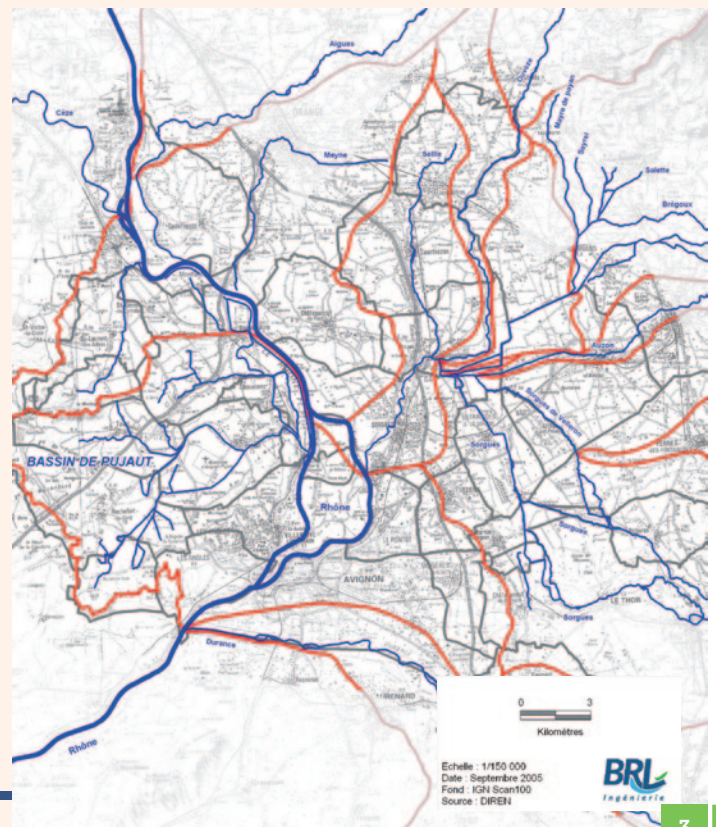
L'agriculture comme réserve foncière au développement ne doit plus être un postulat subi, mais faire l'objet de décisions volontaristes. Il s'agit de déterminer, en cohérence avec le projet urbain du SCoT, un **projet agricole**. Les organisations professionnelles ayant participé aux nombreux débats pour l'élaboration de cet *État initial de l'environnement* souhaitent mettre en place des programmes d'actions partenariales. Un **contrat foncier** devra associer l'ensemble des acteurs concernés par cette question.

La protection des espaces agricoles n'est pas seulement justifiée par leur fonction économique (même si celle-ci reste importante sur la bassin de vie), mais elle est également justifiée parce que l'agriculture fournit des produits locaux de qualité, des services d'entretien de l'espace et participe à la gestion des risques d'inondation et d'incendie, au maintien de milieux ouverts favorables à la faune ou encore à la préservation de l'identité du territoire. Toutes ces fonctions essentielles de l'agriculture doivent être prises en compte par le SCoT à travers une vision partagée entre agriculteurs, aménageurs et responsables politiques.

La délimitation de terres agricoles « à préserver » devra donc être débattue et précisée ultérieurement. La carte de synthèse proposée au stade de l'*État initial de l'environnement* transcrit de manière globale les principaux espaces agricoles ayant un rôle dans l'équilibre entre l'urbain et le rural.

Le territoire est particulièrement marqué par la présence de l'eau, ce qui lui confère une richesse patrimoniale (bâtie ou naturelle) et forge son identité grâce à des monuments et sites

reconnus, mais aussi des éléments plus discrets qu'il conviendrait de mettre en valeur. Aujourd'hui mis sous pression par le développement démographique et urbain actuel, ces milieux doivent être préservés et gérés (compte tenu de tous les projets en cours sur les nombreux cours d'eau) pour faire de ces entités hydrauliques une base de développement du territoire. Le réseau hydrographique représente notamment une grande partie des espaces inventoriés et protégés.



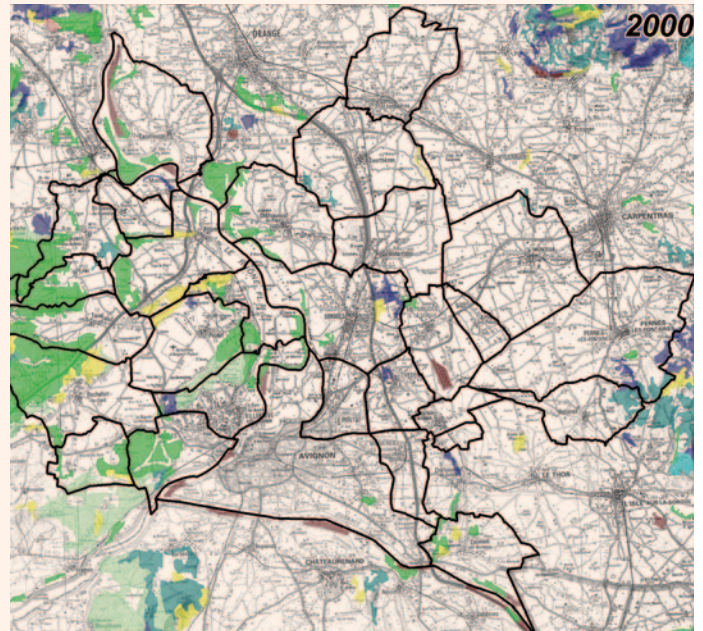
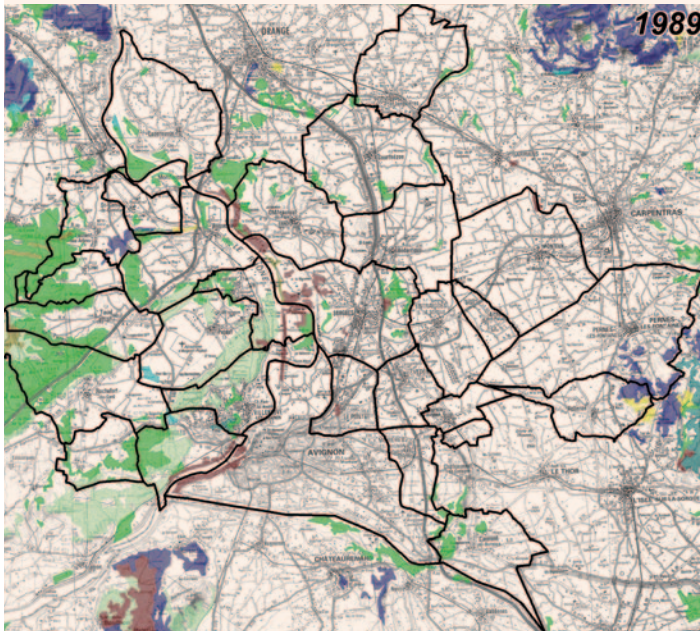
D'une manière générale, le SCoT devra prendre en compte les secteurs d'espaces naturels inventoriés (ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de biotopes, sites classés, inscrits, monuments remarquables, etc.) afin de participer à leur protection. L'ensemble de ces secteurs sont, à l'échelle du SCoT d'une grande complémentarité.

Le SCoT, dans un souci de maintien des grands équilibres territoriaux, devra donc de manière volontariste délimiter et gérer de manière économe ces différents espaces. Ils devront être mis en réseau et gérés selon le principe d'une « trame verte et bleue » afin d'améliorer le cadre de vie de la population du bassin de vie d'Avignon tout en assurant des fonctions constituant les bases d'un développement durable :

- écologique (maintien et création de corridors, milieux ouverts...);
- sociale (accessibilité aux espaces sur l'ensemble du territoire...);
- économique (agriculture, attractivité plus forte...).

Les bases « proposées » d'une trame verte et bleue sont une synthèse des espaces qui pourraient servir à sa réalisation. Cette trame devra être précisée par la traduction du contrat foncier sur le territoire du SCoT et par la mise en relation de ces différents espaces selon des principes de respect ou de mise en œuvre de liaisons vertes et/ou de coupures vertes (mise en réseau).

De nombreux risques naturels et technologiques sont présents et encadrent le développement du territoire du SCoT. Le risque d'inondation marque en particulier fortement le territoire. Des règles communes et partagées devront être déterminées à l'occasion du PADD et du Document d'Orientations Générales (DOG) afin d'intégrer ces risques, d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de promouvoir un urbanisme adapté à ces contraintes. La prise en compte de ces risques doit permettre d'orienter les programmes d'aménagement sans pour autant les limiter. Les zones pour lesquelles les règles seraient reconnues par tous pourront être destinées à des modes d'occupation cohérents par rapport aux « risques » et au « développement ».



UN ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET DURABLE

- Légende**
- FORETS DE FEUILLUS
 - FORETS DE RESINEUX
 - FORETS ET VEGETATION ARBUSTIVE EN MUTATION
 - FORETS MELANGÉES
 - LANDES ET BROUSSAILLES
 - PELOUSES ET PATURAGES NATURELS
 - VEGETATION CLAIRSEMÉE
 - VEGETATION SCLEROPHYLLE
 - ZONES INCENDIÉES

Echelle : 1/200 000
 Date : Juin 2005
 Fond : IGN Scan100
 Source : Corine Land Cover



Parce qu'il est la base de toutes les réflexions du SCoT, l'État initial de l'environnement doit répondre à une méthodologie précise afin de faire émerger des problématiques et des enjeux capitaux pour le développement du territoire. Un territoire dont

il met en exergue les spécificités, les atouts et les défauts afin de donner lieu à une réflexion pragmatique et réaliste qui permettra d'aboutir à des projets de développement durables et maîtrisés.